

PARLEMENT WALLON

SESSION 2002-2003

SÉANCE DU MERCREDI 14 MAI 2003

COMPTE RENDU *

SOMMAIRE

Question orale de M. de Saint Moulin à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la qualité de la pierre bleue wallonne et la promotion de son image» (suite)

Orateurs: M. le Président, M. de Saint Moulin, M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles 2

Question orale de M. de Lamotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la «Minute aéroport» sur Ciel F.M.: information ou publicité électorale du candidat Luc Partoune ?»

Orateurs: M. le Président, M. de Lamotte, M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles 3

Question orale de M. Gilles à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la réforme des lois d'expansion économique»

Orateurs: M. le Président, M. Gilles, M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles 5

Question orale de M. Stoffels à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «les subventions accordées aux communes pour l'engagement de conseillers en aménagement du territoire et en environnement»

Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement 8

* Voir CRI N° 29 (2002-2003).

ERRATUM

A la page 52, insérer, avant la phrase
«**M. le Président.** – L'incident est clos.», les pages suivantes :

«Je ne vais pas revenir sur tous les aspects techniques, mais il est vrai qu'il existe quatre régions d'exploitation de la pierre bleue, plus précisément – cela vous concerne et vous l'avez souligné – dans les bassins de Soignies-Ecaussinnes-Neufvilles, mais aussi du Condroz, de la vallée du Bocq et de la vallée de la Moline.

Quatre endroits donc, avec une quinzaine de carrières qui occupent directement – et vous l'avez rappelé – près de mille personnes.

C'est donc significatif, c'est de l'emploi, ce sont des entreprises intéressantes qui, d'ailleurs, font un gros effort au niveau de la qualification et de l'agrément technique, puisqu'elles sont toutes reconnues A.T.G. et que deux d'entre elles bénéficient déjà d'une certification ISO 9002.

Afin de permettre une reconnaissance des différentes qualités de pierre au niveau européen, le Comité européen de normalisation a édicté, ces dernières années, de nombreuses normes techniques qui concernent la pierre.

Le Centre scientifique et technique de la construction prévoit aussi une série de caractéristiques auxquelles la pierre bleue doit répondre, notamment en termes de masse volumique, de résistance à la compression, de résistance à l'usure et de porosité.

C'est un peu le sens de vos remarques visant à différencier la qualité des pierres selon leur origine.

Mais en plus de cet agrément technique, la pierre bleue a reçu en 1999 l'Appellation d'origine locale par la Région wallonne. Ce label insiste sur les qualités d'un produit en fonction de son terroir d'origine.

Il comporte donc des critères de qualité technique, mais aussi de provenance.

Par ailleurs, une marque communautaire collective a été enregistrée par l'Office de l'harmonisation de la Communauté européenne le 5 novembre 1999.

L'utilisation de cette marque, qui est un gage supplémentaire de qualité, est régie par un règlement qui précise, outre la provenance géographique, des caractères physiques, chimiques et mécaniques.

Dois-je vous dire que nous avons aussi reçu, à de multiples reprises, entre autres avec le Ministre-Président, les représentants du secteur et que nous sommes sensibilisés à la difficulté à laquelle ils sont confrontés ?

Et j'y viens d'ailleurs, en vous rappelant que si le secteur carrier n'est pas épargné par la concurrence internationale, l'agrément technique, la reconnaissance de qualité par la Région wallonne et le dépôt d'une marque communautaire collective apportent – en tout cas, à mes yeux – des garanties significatives qui permettent à la pierre bleue de Belgique de se distinguer tant sur le marché belge qu'européen ou international.

Mais – et vous l'avez aussi évoqué – dans le respect du principe de libre concurrence au sein du marché intérieur et de la liberté qui doit être laissée aux auteurs de projet, aux entrepreneurs et aux rénovateurs dans le choix de leurs fournisseurs et de leurs matériaux, la Région wallonne ne peut pas forcer la main dans la conception des cahiers des charges, des exigences, mais met un point d'honneur à assurer la promotion des produits venant de Wallonie.

C'est ainsi, d'ailleurs, que dans le cadre des compétences que je partage avec le Ministre Foret, nous avons décidé le 13 février 2003 – c'est donc très récent – l'octroi d'une subvention d'environ 44.000 euros à l'asbl «Pierres et Marbres de Wallonie» en vue d'aider les entreprises wallonnes concernées à s'adapter au marquage européen des pierres, mais aussi d'encourager les initiatives en matière d'information et de sensibilisation des petites et moyennes entreprises, plus particulièrement en vue du développement de la filière «pierre».

En outre, cette subvention devrait aussi permettre d'organiser des séances de formation consacrées aux pierres bleues et destinées aux agents du Ministère de la Région wallonne, du M.E.T. et des services techniques des provinces et communes concernées. Et il est clair qu'il faut que ces fonctionnaires aient ce contact, perçoivent les différences que vous avez évoquées et y soient sensibles, notamment dans la rédaction du cahier des charges et dans le suivi des chantiers. Cette décision s'inscrit dans le cadre plus général de la caractérisation et de la promotion des pierres ornementales wallonnes, qui avait fait l'objet d'une décision du Gouvernement, le 18 octobre 2001.

En plus de la reconnaissance européenne, vous pouvez donc constater que la Région wallonne, non seulement participe activement à la démarche «qualité» nécessaire à la reconnaissance de ses produits, mais aussi soutient de manière ciblée le développement ainsi

que la promotion du secteur des pierres ornementales, et plus particulièrement de celui de la pierre bleue.

Vous avez donc la confirmation que nous y sommes attentifs, que le dialogue est établi, que nous cherchons par tous les moyens, dans le respect des règles européennes, à promouvoir nos produits, à veiller à ce que ceux qui rédigent les grandes commandes venant de nos institutions soient au moins informés et sensibles à cette dimension. Notre vœu le plus cher est évidemment que ce secteur continue non seulement à conserver de l'emploi, mais aussi à exister, être reconnu et à préserver ses parts de marché. *(Applaudissements de MM. Bodson et Ancion.)*

M. le Président. – La parole est à M. de Saint Moulin.

M. de Saint Moulin (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète et intéressante.

J'attire cependant son attention sur le fait que, non seulement, il faut veiller à bien définir le produit dans les cahiers des charges, mais qu'il y a aussi un problème au niveau de la bonne exécution des cahiers des charges. Prenons l'exemple d'un pouvoir local qui, dans le cadre d'un plan triennal, installe de la pierre bleue venant du sud-est asiatique. Si le pouvoir local constate une moindre qualité, il est toujours difficile de faire respecter ce cahier des charges car il faut alors faire face à des arrêts de travaux, des reports et des ennuis pour les riverains. Et le gros problème se trouve là, je crois.

QUESTION ORALE
DE M. de LAMOTTE À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LA «MINUTE AÉROPORT»
SUR CIEL F.M. : INFORMATION
OU PUBLICITÉ ÉLECTORALE
DU CANDIDAT LUC PARTOUNE ?»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la «Minute aéroport» sur Ciel F.M. : information ou publicité électorale du candidat Luc Partoune ?».

Vous écoutez la radio, vous, Monsieur de Lamotte ?

M. de Lamotte (cdH). – Cela arrive aux meilleurs, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis plusieurs semaines, Monsieur le Ministre, une chronique intitulée la «Minute aéroport» est diffusée quotidiennement dans le cadre du bulletin d'informations de la radio liégeoise Ciel F.M.

De quoi s'agit-il ?

Chaque matin à 7 heures 30, un journaliste adresse une question au directeur de Liège Airport et candidat aux élections législatives sur les listes socialistes.

Je ne m'oppose évidemment pas à la promotion de l'aéroport de Liège, mais dénonce le procédé utilisé qui, sous le couvert d'information, assure en fait la communication d'un seul homme, fût-il un interlocuteur tout à fait légitime sur ce type de question. Dans le jargon des médias, on nomme cela de façon éloquente un publi-reportage, bref de la publicité maquillée en info.

J'aimerais connaître votre point de vue sur la question en tant que Ministre de tutelle des aéroports wallons, d'autant que cette chronique est toujours programmée en pleine campagne électorale, concernant directement ce candidat.

N'y voyez-vous pas un problème déontologique : en tant que fonctionnaire dirigeant, le directeur de la SAB n'est-il pas tenu à un devoir de réserve ?

M'apprendrez-vous, peut-être, que la Région, via la SOWAER ou de quelque autre façon, participe au financement de ces publi-reportages ?

Auquel cas, pourquoi sont-ils diffusés uniquement sur Ciel F.M. ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, mes chers Collègues, une question très sensible, sans doute, et très politisée m'est posée et je ne peux apporter que des réponses à caractère vraiment objectif.

Je vous confirme qu'il s'agit évidemment d'une émission commerciale. La «Minute aéroport» est diffusée pour l'instant quotidiennement dans le cadre du bulletin d'informations de Ciel F.M. à Liège à 7 heures et demie et fait partie d'un contrat commercial à l'année.

Ces séquences sont diffusées depuis le début janvier et font partie d'un ensemble comprenant des espaces publicitaires.

Donc, soyons clairs, l'aéroport a négocié avec Ciel F.M.

Pourquoi avec Ciel F.M. ? Peut-être pour une question de tarif, de ciblage de l'écoute. C'est la liberté de l'aéroport. Ils n'ont sûrement pas les moyens de se payer des passages sur les grandes chaînes et donc, ils jouent la dimension locale qui est sans doute plus abordable.

Mais je tiens à vous dire que ce n'est pas la première fois qu'un tel contrat est conclu. En 2002 déjà, il y avait un contrat similaire entre l'aéroport de Bier-set et la radio locale.

Je vous signale que la Province de Liège a, de la même manière, utilisé ces petites périodes qu'on appelle des «capsules» sur un thème tout différent qui était celui de la santé. La Province de Liège faisait donc une publicité sur son action dans le cadre de brèves incises et ici, l'aéroport a fait la même chose.

Il s'agit d'une minute d'antenne et sur le fond du dossier, moi, je suis plutôt favorable à ce que l'aéroport tente de faire comprendre à la population un certain nombre de données, s'explique et essaie de convaincre.

Donc, sur le fond, je suis d'accord.

Maintenant, en ce qui ...

M. de Lamotte (cdH). – Je n'ai pas dit l'inverse.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Non, non, d'accord.

Maintenant, en ce qui concerne le fait que c'est M. Partoune, candidat PS, qui parle, c'est une responsabilité que je mettrais sur deux plans. Tout d'abord, cela a-t-il été discuté au conseil d'administration? La réponse est non.

Le comité de direction en a-t-il débattu ? Non.

Il s'agit d'une délégation qui est accordée à quelqu'un – qui, par ailleurs, fait bien son métier, je crois – d'utiliser son pouvoir de signature pour une série d'actions rentrant dans le cadre des grandes missions qui sont déterminées et confiées à la SAB.

Et sûrement qu'une de ces missions – cela me paraît aller de soi – est de rapprocher l'aéroport du citoyen.

S'il y a, à vos yeux, une dérive, elle n'est en tout cas en rien imputable au Gouvernement qui n'a pas

autorité directe sur M. Partoune. Vous dites que c'est un haut fonctionnaire. Non. Il est directeur d'une structure indépendante dans laquelle nous n'avons plus que 25 % des actions, le reste est détenu par Meusinvest, S.L.F., Aéroports de Paris. Il y a un conseil d'administration dans lequel les représentants de toutes les familles politiques siègent, y compris la vôtre, mais ce conseil n'a pas été saisi.

Le conseil pourrait donc parfaitement, demain – même si, à vos yeux, le mal aura été fait – lui poser des questions sur la façon dont il a, finalement, extrapolé son rôle de porte-parole de l'aéroport.

Par ailleurs, si on devait décider – ce que vous sous-entendez un peu – que ce sont des dépenses à caractère quasi électoral, il existe une Commission qui vérifie après coup si les candidats ont bien respecté l'enveloppe qui leur était promise et autorisée.

Il est donc toujours loisible à quelqu'un de s'opposer au bilan présenté en disant qu'il comprend des omissions ou des faits inexacts.

Voilà donc, les réflexions que je peux vous faire.

Vous connaissez d'ailleurs ces éléments aussi bien que moi, mais, très objectivement, à aucun moment, le Gouvernement – ni par ses administrateurs, ni par le Commissaire de Gouvernement, ni par la SOWAER – n'a été confronté au problème d'autoriser ou pas cela.

C'est donc une décision d'une entité qui est contrôlée à plus de 75 % par des partenaires qui ne sont pas le Gouvernement et qui a donné une délégation à son directeur d'établissement qui fait, par ailleurs, fort bien son travail dans l'ensemble, et il a utilisé cette délégation comme bon lui a semblé. C'est une question, je crois, qui doit éventuellement être posée sur le plan éthique de façon interne à ces instances et si un opposant politique estime qu'il y a eu une dérive, il peut toujours faire valoir ses droits, me semble-t-il, en termes de vérification des budgets de campagne de chacun.

Mais le Gouvernement se sent, en tout cas, extérieur et étranger à la situation. Il n'a pas à interférer, de manière directe, vu les rapports de force dont je vous ai parlé tout à l'heure en termes de proportion d'actionnariat et vu la liberté qui est accordée au directeur pour une série de missions dont celle de l'information.

M. de Lamotte (cdH). – Donc, Monsieur le Ministre, vous confirmez bien que c'est la SAB qui finance ce type de dépenses.

QUESTION ORALE
DE M. GILLES À M. KUBLA,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E.,
DE LA RECHERCHE
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
«LA RÉFORME
DES LOIS D'EXPANSION ÉCONOMIQUE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gilles à M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles, sur «la réforme des lois d'expansion économique».

La parole est à M. Gilles pour poser sa question.

M. Gilles (PS). – Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes trois chers Collègues, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous interroger ...

M. le Président. – Je ne vous suis pas cher? Je ne suis pas votre cher Président ?

M. Gilles (PS). – Vous êtes Président mais aussi Collègue. C'est pour cela que j'ai dit «*Mes trois chers Collègues*». J'ai dit «*Monsieur le Président*» et je vous ai donné un cumul en fait, vous êtes mon Collègue-Président. (*Rires.*)

À plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous interroger, Monsieur le Ministre, sur l'état d'avancement de la réforme des lois d'expansion économique.

Annoncée depuis 1999, elle a longtemps focalisé les attentes de la Commission de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et du tourisme qui, lasse de ne point apercevoir les textes tant attendus, finissait tout doucement par perdre espoir.

En décembre encore, je vous disais: «*Mes collègues et moi-même, dignes émules de Sœur Anne, nous attendons toujours les lois d'expansion économique mais nous ne voyons encore que l'herbe qui verdoie et la route qui poudroie.*».

Notre inquiétude était d'autant plus grande que le programme des législations à terminer d'ici la fin de la législature ne comprenait pas cette réforme.

Aujourd'hui, la presse s'est fait l'écho de l'arrivée prochaine de ces textes au Parlement. Ils en seraient aujourd'hui, me dit-on, au stade de l'examen par la Commission européenne. Nous ne pouvons que nous réjouir évidemment de cette nouvelle, même si l'on sait qu'à ce stade, les délais peuvent encore se prolonger. Mais, indéniablement, la matière prend forme, l'espoir renaît.

Et comme l'a dit Vauvenargues, «*La patience est l'art d'espérer.*».

D'après les premiers éléments à ma connaissance, l'orientation des aides aux entreprises s'adresserait d'abord au maillage de P.M.E. qui caractérise la Wallonie. Les grandes entreprises ne seraient pas oubliées, mais elles ne seraient plus le centre des attentions budgétaires en matière d'aides. Il faut reconnaître que l'installation de complexes industriels importants se fait en effet beaucoup plus rare dans le contexte économique actuel.

La nouvelle mouture des lois d'expansion économique s'appuierait, conformément au Contrat d'Avenir et aux intentions européennes en la matière, sur une réduction des aides d'État directes et une réorientation vers des objectifs plus centrés encore sur le développement régional, la protection de l'environnement, le soutien aux emplois de qualité, la formation et la recherche.

Vous avez d'ailleurs déclaré, Monsieur le Ministre, que le saupoudrage des aides et les effets d'aubaine seraient évités par le biais de négociations par entreprise sur base de la réalité de la nécessité d'une aide dans la réalisation d'un projet industriel. Une Commission consultative sera en outre mise sur pied dans le cadre de l'évaluation de ces mêmes projets. Pouvez-vous nous préciser le rôle exact que tiendra cette future Commission? Le cadre législatif sera-t-il plus souple et laissé à appréciation ou les critères seront-ils définis strictement et préalablement ?

Il est, dans le domaine si sensible des différentes formes de soutien aux entreprises, difficile de toujours concilier aide matérielle et respect des conditions d'octroi. Un exemple récent est illustratif à ce propos, l'entreprise textile hennuyère Tourtex étant sur la voie de la fermeture, et ce malgré les crédits obtenus dans le cadre de l'Objectif 1. Il importe donc, et j'insiste sur ce point, qu'un mécanisme de récupération totale ou partielle, en fonction de la durée, des aides publiques soit renforcé dans le nouveau dispositif des lois d'expansion économique lorsque les critères de base, comme ceux de l'emploi créé ou maintenu, ne sont pas respectés par l'entreprise bénéficiaire. Mon collègue Patrick Avril a d'ailleurs eu l'occasion de vous en entretenir plus longuement il y a quelque temps ici même.

Plus largement, en tant que progressistes, les socialistes demandent que les priorités de cette réforme soient le maintien du système d'aide, le développement d'un régime particulier pour les petites entreprises, la réaffirmation du caractère fondamental du soutien à l'emploi, l'établissement de règles transparentes, la simplification et l'amélioration des procédures, et l'élaboration d'une approche souple permettant

d'anticiper les caractéristiques des entreprises de demain. L'objectif de développement économique est pour nous indissociable de l'efficacité sociale. Ce lien essentiel doit sous-tendre les réformes du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, il était prévu que les avant-projets de décret reviendraient de la Commission européenne autour du 10 mai. Nous y sommes donc.

Pouvez-vous aujourd'hui nous confirmer le retour de ces textes ? Tous sont-ils déjà avalisés ?

S'il est sans doute encore un peu prématuré d'en obtenir une analyse détaillée, pouvez-vous, le cas échéant, apporter quelque éclairage sur les éventuels commentaires émis par l'Europe ?

Pouvez-vous aussi aujourd'hui donner au Parlement un projet de calendrier plus précis afin de savoir quand nous pourrions nous pencher sur cette réforme ?

J'aimerais aussi aborder rapidement par cette question le rôle essentiel de l'Administration dans la bonne application des lois d'expansion économique.

En effet, nous savons bien – et le rapport annuel du Médiateur est là pour nous le rappeler – que des dossiers pourtant intéressants peuvent prendre du retard, soit parce que le demandeur n'a pas fourni tous les renseignements nécessaires, soit parce que le traitement du dossier par l'administration prend parfois plus de temps que prévu. Nous avons d'ailleurs fait des commentaires à ce sujet au Médiateur.

Or, il est au sein de l'Administration des personnes qui effectuent un travail quotidien remarquable et qui méritent d'être soutenues. À l'heure de l'e-Government, la prochaine réforme des lois d'expansion économique intégrera-t-elle un système d'évaluation de la rapidité du traitement des différents dossiers afin d'optimiser le travail et les conditions de travail des services concernés ?

Enfin, Monsieur le Ministre, si accorder des aides aux entreprises pour se créer, investir, grandir, est une tâche essentielle et prioritaire, le fait est que ces aides se traduisent également en une amélioration des résultats et que celle-ci est diligemment imposée par le Ministre fédéral des finances qui récupère ainsi quelque 20 % des subsides wallons, ou européens d'ailleurs. *«Donner, c'est donner! Reprendre, c'est voler!»,* disait-on à l'époque de mes culottes courtes. Il me semble qu'il est urgent qu'une concertation entre les Gouvernements fédéraux et régionaux élimine cette anomalie. Ce point a déjà été évoqué.

Pourriez-vous nous faire le point du progrès des discussions à ce sujet ?

Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous dire que le Gouvernement wallon a bien travaillé. Le Contrat d'Avenir est globalement respecté.

Une faiblesse importante réside pourtant dans le retard de la réforme des lois d'expansion économique. La fin de la législature approche, veillons qu'avant ce terme – vous connaissez un petit peu mon humour –, la morne plaine de Waterloo soit illuminée par le soleil d'Austerlitz.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Kubla.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, chers Collègues, je partage le désir du Président Gil Gilles de la Commission de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et du Tourisme, de se mettre au travail le plus vite possible sur les décrets d'expansion économique.

Il est vrai qu'ils ont été promis et attendus et que le temps commence à paraître long, à moi aussi.

Pour entamer cette réflexion, après un délai normal de récolte d'informations, de comparaisons, d'exemples pris sur le tas, d'examens et de discussions avec les fonctionnaires, nous avons décidé de mener le travail d'une manière originale, en ce sens que nous avons conçu la trame des décrets avec les interlocuteurs sociaux, tant patronaux que syndicaux, mais aussi les représentants des intercommunales, les représentants du CWEDD, etc.

Vous avez donc été nombreux autour de la table et nous avons consacré pas mal de temps à mettre sur pied une ossature des décrets.

Puis, nous les avons rédigés, passés en Gouvernement, en intercabinets – vous connaissez la procédure – avant de les adresser à la fois au CWEDD et au Conseil économique et social de la Région wallonne.

Un certain temps s'est écoulé avant que ne reviennent ces dossiers accompagnés de quelques remarques que nous avons tenté de rencontrer partiellement pour, ensuite, adresser les textes à l'Europe et là, je reconnais que ça prend du temps.

Dieu sait pourtant que nous avons multiplié les contacts informels pour accélérer le dossier, mais – dernière tuile en date – il me revient que, pour le simple fait qu'il soit évoqué dans nos projets de décret que nous pourrions aider la filière agroalimentaire, on nous demande si nous sommes prêts à respecter les obligations – et à l'inscrire dans le texte, je l'imagine – de certaines directives européennes en la matière.

Tout cela passe par l'Ambassadeur de Belgique auprès de la Commission qui nous adresse ce document. Vous voyez le va-et-vient, les délais, les lenteurs inexorables.

Toujours est-il qu'une fois ce dossier revenu définitivement de la Commission – et je pense que c'est, au maximum, une question de jours, ou vraiment de peu de semaines – il faudra encore l'envoyer au Conseil d'État. Je vais peut-être le vexer mais je lui demanderai d'essayer de faire en un mois le travail car au niveau de l'aspect juridique, me semble-t-il, les choses sont peu complexes par rapport à ce qui existait déjà, c'est une adaptation. Je leur demanderai un mois et ils répondront en trois.

J'espère très sincèrement qu'à la rentrée de la dernière session de la législature – vous avez raison d'insister –, nous soyons à même de traiter deux gros dossiers: l'ensemble des quatre décrets d'expansion économique et tout le Code wallon du tourisme qui, lui aussi, a suivi une succession de consultations auprès du Conseil supérieur du tourisme, auprès de l'Europe, auprès du Conseil d'État. En tant que Président de cette Commission, vous allez être vraiment soumis à rude tâche pour examiner tous ces textes. Et dans la foulée – oserais-je dire –, moi aussi.

M. Gilles (PS). – Et nous serons candidats.

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Oui, mais nous aurons beaucoup de travail. Il faudra sûrement envisager des journées entières. Vous avez bien fait de le souligner, puisque vous me parliez d'expansion économique: il y aura quatre décrets.

L'un d'entre eux sera uniquement tourné vers les P.M.E. avec une attention particulière vers les toutes petites entreprises comme le Contrat d'Avenir le prévoit et avec la volonté de traiter rapidement ces dossiers sans complication et quasiment avec automatisme. Il y aura une série d'autres mesures, je crois qu'il n'est pas l'heure d'anticiper sur le débat.

Le second texte portera sur les grandes entreprises et là, effectivement – parce que c'est ma conviction d'ailleurs –, je pense qu'il ne faut pas donner systématiquement comme un droit acquis des interventions très lourdes financièrement à des grandes entreprises qui, de toute façon, feraient l'investissement parce qu'il est bien situé, parce qu'il est rentable, parce qu'il est cohérent.

Nous avons donc souhaité qu'il y ait un avis émis par un comité dans lequel se retrouveront les partenaires sociaux et qui pourra nous dire s'il juge indis-

pensable de participer au montage à travers une aide ou si, au contraire, on doit être réservé et prudent.

Ce comité sera un comité d'avis, bien entendu. Il conviendra donc que le Gouvernement fixe la délégation qu'il donne au Ministre de l'Économie et les conditions dans lesquelles il faudra venir devant le Gouvernement pour, éventuellement, ne pas respecter le sens de l'avis et prendre le contre-pied.

Déjà aujourd'hui, c'est sur les montants seulement que se fait cette distinction. Je suis régulièrement appelé à présenter au Gouvernement des dossiers dépassant un certain seuil d'intervention.

Il va de soi que l'on pourra amender ces textes en Commission, les rendre plus restrictifs ou plus sévères si on le veut. Je partage votre avis selon lequel la récupération des aides, lorsqu'on ne respecte pas les conditions, est une des données à prendre en compte bien qu'à l'expérience, je me rends compte que, dans certaines situations, l'entreprise n'a vraiment aucune responsabilité, n'a fait preuve d'aucune fourberie dans le fait qu'elle prévoyait des engagements et qu'elle n'a pas su procéder au recrutement parce que la conjoncture s'est inversée, un client a fait faillite, ou un marché est perdu.

Les aléas de la vie de l'entreprise ont parfois raison des intentions les plus sincères. Si vous demandez à une entreprise qui est déjà peut-être sur le fil, de rembourser des aides, c'est quasiment l'arrêt de mort.

Dire «*Nous récupérons nos aides.*» repose sur une décision délicate. Bien sûr, l'Europe est en veilleuse, mais en vigilance. Mais il est délicat – n'est-ce pas, Monsieur le Président, vous qui avez exercé la compétence? – de demander le remboursement des aides à une entreprise qui comporte parfois plusieurs centaines de travailleurs – et j'ai des exemples précis en tête – et qui, pour des raisons objectives, n'a pas su opérer la croissance prévue, a reçu des aides et vous démontre par A + B que l'exigence de remboursement équivalait à la mise en faillite.

Et voilà la Région tenue littéralement d'assigner, de contraindre l'entreprise à passer par un cap presque mortel...

M. Gilles (PS). – Vous avez employé le terme «raisons objectives».

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Oui, oui. Il faudra que l'on soit attentif à ne pas «précupabiliser» – si je peux dire – l'entreprise et à ne pas considérer *a priori* que si elle ne respecte pas ses engagements, c'est forcément parce qu'il y a faute.

C'est parfois plus complexe. Mais cela fait partie du débat.

Un troisième décret portera sur les infrastructures. Nous sommes à la veille, avec notre collègue, Michel Foret, de lancer une série de nouveaux espaces d'affaires, d'entreprises, de zonings en Wallonie. Ce sera le moment d'étoffer un peu les infrastructures subsidiées et, le cas échéant, de mettre sur pied un outil qui accélérera la réalisation de la mise en œuvre de tous ces zonings indispensables, à mes yeux, au renouveau de notre Région.

Enfin, le quatrième décret est tout à fait neuf dans la mesure où il intègre la subside prise sur base d'efforts en matière de réduction de consommation d'énergie ou de mesures environnementales.

Voilà un peu l'essentiel des décrets que nous allons vous soumettre dès qu'ils nous reviendront de l'Europe et du Conseil d'État. Ce dernier, à mon avis, sera saisi avant les vacances. J'espère qu'il profitera de cette période pour nous donner son avis et qu'il nous permettra, à la rentrée, d'être actifs.

Vous m'avez demandé si on discutait, avec le fédéral, de la non-taxation des aides. C'est un beau rêve et moi, j'aimerais. Il est vrai que, dans le temps, quand le Ministre des Travaux publics réalisait une autoroute, la T.V.A. qui était payée revenait au Ministère des Finances. Aujourd'hui, en ce qui nous concerne, la T.V.A. que nous payons ne revient pas chez le Ministre du Budget, mais part au fédéral.

De la même manière, quand nous donnons des aides, elles sont taxables. Le Ministre des Finances, très logiquement, prend 33,99 %, aujourd'hui, si l'entreprise est en bénéfice, puisque cela devient un résultat qui s'intègre dans le compte d'exploitation. Il est évidemment frustrant de se dire qu'avec les moyens chichement comptés qui sont les nôtres, nous devons subir ainsi une perte de matière en quelque sorte. Mais c'est là un débat excessivement complexe qui relève d'une analyse à faire partager aux Bruxellois et aux Flamands et qui, en quelque sorte, met le fédéral sous pression d'exonérer les interventions que nous donnerions, donc, de se priver de recettes et ce, au moment où chacun défend son budget avec âpreté.

Vous me demandiez : «Où en êtes-vous dans cette discussion?» Nous n'avons pas ouvert de manière claire un débat en la matière.

M. Gilles (PS). – Et les autres Régions non plus ?

M. Kubla, Ministre de l'Économie, des P.M.E., de la Recherche et des Technologies nouvelles. – Non. Je pense qu'aujourd'hui, le Ministre-Président qui siège dans le Comité de concertation répondrait mieux que

moi, puisque c'est lui qui y est souvent présent, parfois accompagné du Ministre du Budget.

L'essentiel des interventions qui ont été évoquées portait davantage sur la rectification qui nous a été récemment imposée brutalement, pour les comptes des années précédentes, sur les revendications flamandes au sujet de la T.V.A., sur Aquafin et le mécanisme de l'eau, sur la Cité Administrative et les proportions que chaque Région pouvait en attendre. Bref, des dossiers concrets ont été évoqués, mais pas ce point. Il est vrai que quand nous étions à un seul niveau de pouvoir, cela sortait d'une poche et rentrait dans l'autre et finalement, il n'y avait pas une vraie perte de substance. Tandis qu'en ce qui nous concerne aujourd'hui, nous nous privons de l'efficacité de près de 34 % des moyens que nous donnons.

C'est un débat qui peut toujours s'ouvrir à mes yeux, tout comme viendront alors immédiatement les revendications des communes. Doivent-elles payer la T.V.A. sur leurs investissements? De même, que pour la Communauté française, faut-il payer la T.V.A. sur les bâtiments scolaires? Et ainsi de suite.

Nous sommes des niveaux de pouvoir différents avec des logiques évidemment isolées et presque repliées sur elles-mêmes et chacun défend le moindre euro qu'il dépense.

Ce débat peut, peut-être, trouver une place dans les négociations de l'après 18 mai, qui sait? Mais je peux vous dire qu'officiellement, nous n'avons pas entamé, à ce jour, de discussions sur le sujet. Par contre, j'espère que très bientôt, dès la rentrée, nous pourrions nous mettre enfin au travail, avec votre Commission, sur ces deux matières très essentielles et relativement volumineuses qui nous promettent, je crois, bien du travail. Mais j'entends que vous piaffez d'impatience et je m'en réjouis.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. FORET, MINISTRE
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
SUR
«LES SUBVENTIONS ACCORDÉES
AUX COMMUNES POUR L'ENGAGEMENT
DE CONSEILLERS EN AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET EN ENVIRONNEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, sur «les subventions accordées aux

communes pour l'engagement de conseillers en aménagement du territoire et en environnement».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'article 12 du CWATUP optimisé stipule que le Gouvernement peut mettre, selon les modalités qu'il arrête, des conseillers en aménagement du territoire et en environnement à la disposition des communes.

En sa séance du 9 janvier dernier, le Gouvernement a pris acte d'un avant-projet d'arrêté déterminant les modalités, d'application de cette disposition. Le Ministre fonctionnel a été chargé de requérir l'avis du Conseil supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne et de la CRAT sur ce projet dans un délai de trente jours et de le présenter ensuite, à nouveau, au Gouvernement.

Le projet d'arrêté prévoit d'octroyer un subside :

- de 24.000 euros par année en faveur de 30 communes décentralisées ;
- de 18.000 euros par année à une commune en voie de décentralisation ;
- et de 12.000 euros par année pour 155 communes en régime commun.

Le CWATUP optimisé entré en vigueur le 1^{er} octobre 2002 et nous sommes déjà mi-mai 2003. Étant donné que les communes doivent faire face à de nouvelles tâches pointues tant en matière d'aménagement du territoire que d'environnement, plusieurs communes rurales se sont adressées à moi pour avoir des précisions quant aux conditions et au calendrier d'octroi des subventions.

Ces communes s'interrogent sur la manière dont elles peuvent faire face à leurs nombreux devoirs en matière d'urbanisme et d'environnement avec un subside annuel de 12.000, de 18.000 ou de 24.000 euros par an. Il faut savoir – et votre collègue, le Ministre Michel, ne me contredira pas – que la plupart des communes n'ont pas de marges budgétaires suffisantes pour engager davantage de personnel.

Permettez-moi dès lors de vous interroger à propos d'une problématique où le besoin de réagir à court terme est manifeste. En effet, la nouvelle réglementation en matière de permis unique charge les communes d'une responsabilité pour laquelle la plupart d'entre elles ne disposent pas encore du personnel suffisamment qualifié. Par ailleurs, de nombreuses petites communes seraient bien en peine de lister de façon exacte et exhaustive, par exemple, toutes les substances radioactives, chimiques ou biologiques existantes sur leur territoire et présentant un danger réel ou potentiel pour le public ou pour les ouvriers

concernés. À ce niveau, il est nécessaire de réagir afin que la commune intervienne le plus vite possible sur ce qui représente un danger réel ou potentiel, puisque le Bourgmestre et avec lui les pompiers, doivent intervenir dès qu'un accident se produit.

Dès lors, il me semble que la mise sur pied d'une information complète et fiable en matière d'environnement est nécessaire pour assurer :

- la meilleure coordination en cas d'accident ;
- la meilleure formation aux services de sécurité ;
- la meilleure préparation, par exemple, de plans d'évacuations, de plans d'urgence en cas d'accident ;
- et les meilleures mesures de prévention.

Des agents compétents et spécialisés doivent pouvoir donner des informations pertinentes aux demandeurs de permis et contribuer à permettre un développement urbanistique et environnemental harmonieux.

Il est donc clair qu'il faut donner les moyens aux communes de faire face à ces nouveaux défis en leur permettant d'engager du personnel compétent.

Or, vous admettez avec moi qu'avec 12.000 euros par an, pour prendre le cas des 155 communes en régime commun, il reste une grande part des frais de salaire et des frais de fonctionnement à charge de la commune.

Dès lors, pouvez-vous nous dire quel a été l'avis du Conseil supérieur des villes et communes sur le sujet ? Avez-vous des réactions de la part de communes, notamment de communes rurales ? Avez-vous une estimation du nombre de communes qui comptent faire appel aux subventions telles qu'évoquées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Foret.

M. Michel Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement. – Monsieur le Président, Messieurs les Députés, je voudrais tout d'abord informer M. le Député Stoffels qu'en sa séance du 10 avril 2003, le Gouvernement wallon a adopté en deuxième lecture les treize arrêtés d'exécution du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine qu'il avait déjà adopté en première lecture le 9 janvier. Et dans ces treize arrêtés se trouve notamment l'avant-projet d'arrêté permettant l'octroi de subventions aux communes pour l'engagement de conseillers en aménagement du territoire et en environnement auquel vous faites référence.

Je voudrais tout d'abord rectifier quelque peu la manière dont vous interprétez le texte dans la formu-

lation de votre question et dans le même temps, répondre à une partie de celle-ci.

L'avant-projet prévoit en effet une subvention annuelle forfaitaire de 12.000 euros à toutes les communes, les communes en voie de décentralisation bénéficiant d'une subvention équivalente à 150 % du montant et les communes décentralisées à 200 %.

Contrairement à votre libellé, les subventions sont accessibles selon les modalités prévues à l'ensemble des 262 communes de Wallonie et non limitées, comme vous sembliez l'indiquer, à 30 communes décentralisées, à une commune en voie de décentralisation et à 155 communes en régime commun.

Les données que vous avancez sont en fait la réponse à votre souci d'estimation du nombre de communes qui comptent faire appel à ce type de subvention.

En ce qui concerne le délai de mise en œuvre de ces arrêtés d'exécution, que vous semblez trouver un peu long, je me permets cependant de vous faire remarquer que parvenir à présenter en deuxième lecture la quasi-totalité des arrêtés d'exécution prévus par le décret et ce, dans un délai d'à peine plus de six mois, relève d'un véritable tour de force de la part de mes collaborateurs, eu égard notamment aux processus continués de consultations les plus larges possible que j'ai souhaité maintenir tels qu'ils avaient été mis en place pour l'optimisation du décret lui-même.

Parmi toutes ces consultations, figure notamment celle que vous évoquez, à savoir celle du Conseil supérieur des villes, communes et provinces qui a été consulté sur l'ensemble des textes, dès après l'approbation de ceux-ci par le Gouvernement en première lecture.

Je me dois de vous faire part – j'en suis heureux bien sûr – du réel enthousiasme – je dis bien enthousiasme – manifesté par les membres de ce Conseil vis-à-vis de l'avant-projet d'arrêté.

Certains ont certes pu déplorer le montant tel que proposé par le Gouvernement, mais ils ont également convenu qu'avoir réservé un budget total de 2.600.000 euros à ce type de subvention est plus qu'appréciable.

Je me dois également de vous rappeler la possibilité qui est offerte à trois communes limitrophes de cumuler jusqu'à 300 % du montant forfaitaire de

12.000 euros, ce qui représente pas loin de la charge salariale d'un agent de niveau 1 à temps plein.

Il s'agit ici de mettre en œuvre des dispositions tout à fait nouvelles, en application de l'article 12 du CWATUP, et si l'on peut toujours souhaiter ou vouloir mieux, je crois que la vision optimiste des choses engage à voir dans cette mesure telle qu'elle a été préparée un énorme pas en avant pour la gestion de la matière au sein des pouvoirs locaux.

Comme vous le soulignez à plusieurs reprises, tant le nouveau CWATUP que l'entrée en vigueur du permis d'environnement confient plus de responsabilités aux autorités communales et l'Assemblée parlementaire dont vous faites partie s'était réjouie de la perspective de ces aides qui sont aujourd'hui pratiquement en vigueur.

En termes de calendrier – et je conclurai par là, Monsieur le Député –, l'arrêté devrait être adopté, selon moi, définitivement par le Gouvernement avant les vacances d'été et donc permettre l'octroi très concret des premières subventions dans le courant du mois de septembre de cette année, ce qui, vous en jugerez, n'est pas mal, moins d'un an après l'entrée en vigueur du décret lui-même.

Je crois que nous n'avons pas été tellement habitués à avoir des rythmes de mise en exécution de nos décrets aussi rapides et pouvant donc bénéficier aux communes elles-mêmes.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour sa réponse, d'autant plus qu'il annonce un calendrier très concret: avant l'été, les mesures devraient être mises en œuvre.

Je n'ai pas mis en doute la volonté et la capacité du Ministre et de son Cabinet d'avoir travaillé dans la rapidité nécessaire puisque, effectivement, un ensemble de consultations ont dû être réalisées.

Je voulais tout simplement vous faire part d'une certaine impatience au niveau des autorités communales qui, elles, souhaitent savoir plus complètement, plus pragmatiquement vers quoi elles allaient devoir s'engager en ce qui concerne la gestion de la matière pour laquelle elles sont déjà, à l'heure actuelle, compétentes.»